

Annexe 2

Informations pour les patrouilles partant de ZERMATT

du 15.08.2023

Section 1 Présentation du parcours Z

1. Dates

Course Z1: mardi 16 et mercredi 17 avril 2024

Course Z2: vendredi 19 et samedi 20 avril 2024

Toutes les courses peuvent être anticipées ou reportées.

2. Heures de départ Course Z

Course Z1: 22:00 – 22:45 – 23:30 – 00:15 – 01:30¹

Course Z2: 22:00 – 22:45 – 23:30 – 00:15 – 01:30 –
02:00² – 03:00³

¹ Heure de départ obligatoire pour l'élite (catégories H/F/mixtes) Z1

² Heure de départ exclusivement destinée aux patrouilles féminines Z2

³ Heure de départ exclusivement destinée aux patrouilles élite (H/mixtes) Z2

Les heures de départ peuvent être anticipées.

3. Parcours Z (altitudes / postes)

Longueur: 57,5 km / dénivellation: +4386 m, -4519 m¹.

Poste de contrôle: chronométrage (éventuellement subsistance et service sanitaire)

Point de passage: pas obligatoirement occupé (par ex. sécurité, repli, neutralisation, subsistance, zone de changement/transition, disqualification, abandon suite dépassement du temps imparti, etc.)

¹ Office fédéral de topographie swisstopo sur la base des géo-données de la PdG 2018

N° poste	Nom du poste de contrôle (point de passage)	Altitude	Limites de temps
1	ZERMATT (départ)	1605 m	
	FURI (point de passage)	1862 m	
	OBER STAFEL (point de passage station de pompage)	2178 m	
2	SCHÖNBIEL	2480 m	Départ + 3 h
	STÖCKJI (point de passage)	3140 m	
3	TÊTE BLANCHE	3650 m	
	GLACIER DU MONT MINÉ (point de passage)	3180 m	
4	COL DE BERTOL	3264 m	
5	PLAN BERTOL	2664 m	
6	AROLLA (remontée mécanique Fontanesses / poste de ravitaillement)	1990 m	06:30 *)
7	COMBE DU PAS DE CHÈVRES	2741 m	08:15
	COL DE RIEDMATTEN (point de passage)	2918 m	
8	LES DIX	2690 m	
	PAS DU CHAT (point de passage)	2370 m	
9	LA BARME (poste de ravitaillement)	2457 m	
	LES ECOULAIES (point de passage)	2562 m	10:45
10	LA ROSABLANCHE	3191 m	13:00
	COL DE MOMIN (point de passage)	3000 m	
	LAC DU PETIT MONT FORT (point de passage)	2763 m	
11	COL DE LA CHAUX	2939 m	
12	LES RUINETTES	2200 m	
	TÉLÉCABINE (point de passage)	1521 m	
13	VERBIER (Arrivée)	1472 m	17:00

*) sauf départ Z2 de 03:00

Les limites pour les temps de passage ainsi que l'arrivée à VERBIER sont définies indépendamment de l'heure de départ.

Toutes les patrouilles qui n'ont pas passé les postes de contrôle et points de passage dans le temps imparti seront arrêtées et considéré comme abandonné. Elles devront suivre les instructions données par le commandement PdG.

Le commandant PdG se réserve le droit d'adapter les limites de temps en fonction des conditions et circonstances météorologiques du moment.

4. Particularités de la course Z

1. La patrouille doit se présenter au complet, conformément à la liste de départ publiée (trois patrouilleurs) à ZERMATT et prendre le départ.
2. Toutes les patrouilles doivent atteindre au complet le poste de contrôle SCHÖNBIEL.
3. Lors de la montée de ZERMATT à SCHÖNBIEL, le point de passage OBER STAFEL doit être passé obligatoirement. A cet endroit, le commandement PdG peut contrôler l'équipement des participants.
4. Le poste de contrôle SCHÖNBIEL doit être atteint dans un laps de temps de 3h après le départ de ZERMATT. Les patrouilles qui dépassent cette limite de temps seront arrêtées et traitées comme des patrouilles ayant abandonnées. Elles devront suivre les instructions du chef de poste et s'annonceront obligatoirement au poste de départ de ZERMATT.
5. Le poste de contrôle SCHÖNBIEL ouvre à 23:30. Les patrouilles qui arrivent avant l'heure d'ouverture du poste doivent obligatoirement attendre son ouverture. Le temps de course n'est pas neutralisé durant le temps d'attente.
6. Les patrouilles doivent obligatoirement s'encorder dès le poste de contrôle SCHÖNBIEL jusqu'au poste de contrôle COL DE BERTOL. Le commandement PdG peut également ordonner l'encordement ou l'utilisation des cordes fixes à d'autres endroits du parcours si nécessaire.
7. Pour la descente du poste de contrôle LES RUINETTES jusqu'à VERBIER, il est obligatoire de prendre la piste à droite de la télécabine. La descente sous la télécabine est interdite. Le point de passage TÉLÉCABINE (Gare MÉDRAN) est obligatoire.
8. Jusqu'à l'arrivée, il est impératif que le parcours ordonné soit effectué dans sa totalité.

5. **Tablelle des temps de parcours / heures de départ**

Tablelle servant à l'estimation et au choix de l'heure de départ.

Heure de départ Temps de parcours approximati	22:00	22:45	23:30	00:15	01:30 ¹	02:00 ²	03:00 ³
18 heures	X						
17 heures	X	X					
16 heures		X	X				
15 heures			X				
14 heures			X				
13 heures			X	X			
12 heures			X	X			
11 heures				X	X		
10 heures				X	X		
9 heures					X		
8 heures					X		
7 heures						X	X
6 heures						X	X

¹ Heure de départ obligatoire pour l'élite (catégories H/F/mixtes) Z1
² Heure de départ exclusivement destinée aux patrouilles féminines Z2
³ Heure de départ exclusivement destinée aux patrouilles élite (H/mixtes) Z2

Section 2 **Ordre du jour pour les courses Z1/Z2**

Mardi, le 16 avril 2024, (Z1) et vendredi, le 19 avril 2024 (Z2)

L'horaire ci-dessous, reste valable en cas d'anticipation et de report de course.

08:30 à 17:00	Annonce des patrouilles à la Triftbachhalle à ZERMATT.
08:30 à 17:00	Préparatifs: – sur demande, une visite médicale peut avoir lieu; – après le contrôle d'identité, remise des dossards sous présentation du bon de retrait envoyé par le chronométrateur, ainsi que du bracelet; – contrôle complet du matériel et de l'équipement ordonné; – prise des logements (disponibles dès 14:00).
16:30 ou 18:00	Cérémonie d'ouverture des courses de la Patrouille des Glaciers dans l'église de ZERMATT. Dernier briefing pour les participants par le commandant PdG.

	La cérémonie d'ouverture sera projetée sur des emplacements définis et sera également diffusée en direct sur www.pdg.ch et les réseaux sociaux.
Dès 18:00 ou dès 19:15	Repas puis repos.
Dès 21:00	Contrôle du matériel pour le 1 ^{er} départ à la place de la gare. Pour les autres départs, les patrouilles doivent être sur place au minimum 45 minutes avant le départ. Remise et contrôle du fonctionnement des appareils techniques comme le GPS, le téléphone mobile ainsi que le détecteur de recherche des victimes d'avalanches (DVA).
Dès 22:00	Départs, place de la gare

Mercredi, le 17 avril 2024 (Z1) et samedi, le 20 avril 2024 (Z2)

Suite des départs	Départs, place de la gare selon chiffre 2 de l'annexe 2.
Dès 07:00	Arrivée des patrouilles à VERBIER. Dès leur arrivée, contrôle du matériel, antidopage par sondage et rétablissement
14:30	Proclamation des résultats et remise des prix au village PdG. L'heure et l'emplacement peuvent être modifiés en fonction des conditions du jour de course.
Ensuite	Remise de la médaille-souvenir et du prix-souvenir.
17:00	Fin du chronométrage.

Remarques en cas d'anticipation ou de report

Dans tous les cas, il est impératif de suivre les instructions du commandement PdG durant et en dehors des journées de course. En particulier lors d'une anticipation ou d'un report. Les déplacements en montagne peuvent être interdits dû à des conditions météorologiques défavorables pour des raisons de sécurité.

Remarques concernant l'hébergement

Le nom de l'hôtel dans lequel la patrouille logera, sera communiqué au courant du mois de décembre 2023 au chef de patrouille. Ce dernier est en charge d'annoncer les changements au sein de la patrouille directement à l'hébergeur.

Les nuits supplémentaires (hors courses) sont à commander directement auprès de l'hébergeur attribué à la patrouille.
